

OBJECTIF DE LA FORMATION

Être capable de :

- Réaliser un diagnostic d'intervention en réalisant un diagnostic sur l'état sanitaire et mécanique de l'arbre et en élaborant un plan d'intervention dans un contexte sécuritaire (protocole).
- Mettre en œuvre des techniques d'accès au poste de travail en réalisant des ascensions, des déplacements sécuritaires dans le respect du végétal et dans un contexte ergonomique (préparation à l'effort).
- Réaliser des interventions techniques sur les arbres en réalisant des opérations de taille, d'entretien, de consolidation et de démontage dans un contexte sécuritaire et réglementaire.

VOIES DE LA FORMATION

- Formation continue
- Contrat PRO alternance sur 1 an (1 session)

PUBLIC VISÉ

- Demandeurs d'emploi
- Salariés actifs ou en reconversion professionnelle
- Avoir un niveau 4 minimum type Bac Pro Aménagements Paysagers, Forêt, GMNF ou BTS dans le secteur de l'aménagement ou BP Responsable de chantiers forestiers, Aménagements Paysagers

PRÉ-REQUIS, CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir + de 18 ans
- Bonne aptitude physique
- Certificat médical (vaccinations à jour)
- Mobilité (permis VL valide)
- Examen du dossier de candidature, entretien de motivation
- Tests de pré-requis (pour construire le parcours de formation)
- Se munir d'un CV à jour et d'une carte d'identité en cours de validité

STATUT DU STAGIAIRE - RÉMUNÉRATION

- Stagiaire de la formation professionnelle et continue
- Formation rémunérée selon l'âge et l'expérience professionnelle
- Possibilité de prise en charge du coût de la formation par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

ÉQUIPEMENT

- Pantalon anti-coupure, chaussures montantes anti-coupure : Matériel mis à disposition pour les stagiaires éligibles au programme de formation professionnelle Bourgogne-Franche-Comté.
- Casque avec jugulaire, harnais de grimpeur, cordage normé, outils de coupe (prêt uniquement).
- Pour les stagiaires en contrat PRO, matériel mis à disposition par l'employeur.

INSERTION PROFESSIONNELLE - DÉBOUCHÉS

- Salariés de services espaces verts dans les collectivités
- Arboriste élagueur, chef d'entreprise
- Grimpeur arboriste
- Elagueur taille raisonnée

COÛT DE LA FORMATION

- 17 796,48 euros sans frais pédagogiques

DÉMARRAGE DE LA FORMATION

- Pour les dates et lieux de stage, veuillez consulter notre site internet ou joindre le CFPPA (sous réserve d'effectif au complet à l'entrée de formation)



Le personnel est sensibilisé
à la nécessité
d'adapter son accueil
aux différentes personnes
en situation de handicap :



Référent Handicap
M. KIELBASA Daniel

Nombre
de bénéficiaires
par session :
5

Taux de
Réussite :
100 %

Taux
d'insertion :
90 %

Taux de
Satisfaction :
88,64 %

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Face à face pédagogique
- Travaux pratiques et travaux dirigés sur chantiers
- Retour et partage d'expériences
- Mise en situation tutorée encadrée par un formateur habilité (1 pour 7 maxi)
- Stages en entreprise
- Animation en structures botaniques (arboretums)

CONTENU ET DURÉE DE LA FORMATION

UC1 : Définir une stratégie d'intervention : Réaliser un diagnostic sur l'état sanitaire et mécanique de l'arbre Élaborer un plan d'intervention dans un contexte sécuritaire (protocole)	202 h
UC2 : Mettre en œuvre des techniques d'accès au poste de travail : Réaliser des ascensions, des déplacements sécuritaires dans le respect du végétal et dans un contexte ergonomique (préparation à l'effort)	120 h
UC3 : Réaliser des interventions techniques sur les arbres : Réaliser des opérations de taille, d'entretien, de consolidation et de démontage dans un contexte sécuritaire et réglementaire	250 h
Lutte contre les discriminations	8 h
Savoir-être professionnel - SOFT SKILLS	21 h
Stage en entreprise	420 h
Spécificités de la formation au CFPPA :	
CACES 486 catégorie B et 489 catégorie 3 (Formation par un organisme agréé)	35 h
Permis BE (préparation sur plateau technique)	28 h
SST : Sauveteur Secouriste au travail	14 h
GSA : Geste et Secours dans l'Arbre	21 h
Habilitation électrique H0B0	7 h
AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux	7 h

Soit 713 heures en centre et 420 heures en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Certificat de spécialisation : CS « arboriste élagueur », certificat national de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Le diplôme est composé de :

- 3 UC (Unité Capitalisable) : 2UC techniques et 1 UC pratique

Il est attribué à tout candidat ayant obtenu les 3UC qui composent ce diplôme.

Ces différentes UC sont attribuées aux stagiaires ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées par l'équipe pédagogique du centre au cours de la formation et validées par un jury permanent officiel composé de professionnels et de formateurs.

Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres et restent acquises après la date de validation pendant 5 ans.

